



DOSSIER DE PRESSE

Tous mobilisés pour vaincre le décrochage

vendredi 17 février 2017 - Isère

#EducationFrance

www.education.gouv.fr/presse

Sommaire

Sommaire.....	2
Édito.....	3
Vaincre le décrochage : un enjeu de cohésion sociale.....	4
Les chiffres du décrochage.....	5
Une politique ambitieuse qui se déploie sur l'ensemble du territoire.....	6
Une démarche globale de prévention du décrochage.....	9
L'accompagnement et la prise en charge des jeunes sortis sans qualification.....	13
L'académie de Grenoble et le département de l'Isère.....	15
- L'accompagnement des élèves au sein du lycée Ella Fitzgerald	
- Les données chiffrées dans l'académie de Grenoble	

Édito

Réduire le décrochage constitue un enjeu majeur pour notre société : ce constat est largement partagé.

L'École a évidemment un rôle important à jouer et une grande responsabilité pour prévenir et lutter contre ce phénomène. La loi pour la Refondation de l'École de la République en a pris la mesure. Mais si nous voulons agir efficacement contre le décrochage scolaire, et le réduire durablement, il nous faut l'envisager dans toute sa complexité. Le décrochage scolaire obéit en effet à des facteurs nombreux, variés, qui dépassent largement le cadre des enceintes de nos établissements.

L'École doit agir – mais pas toute seule. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc conduit en 2013, avec tous ses partenaires, une évaluation de cette politique publique qui a permis l'élaboration d'un plan d'action concret et ambitieux.

Ce plan «Tous mobilisés pour vaincre le décrochage» est notre feuille de route. Elle fournit, à notre action, un cadre fédérateur.

Le premier résultat de cette mobilisation c'est une coopération renforcée sur le terrain de tous les partenaires concernés, avec une coordination associant l'ensemble des acteurs au service de la prévention et de la prise en charge des jeunes et les travaux de la recherche.

Le deuxième résultat, ce sont des résultats positifs, qui sont autant d'encouragements à poursuivre notre action. Après des années passées à avoir le sentiment que nos efforts ne parvenaient qu'à contenir la vague, mais non à inverser la tendance, nous progressons, grâce à l'implication de tous, dans la prise en charge des jeunes sortis sans qualification. Notre taux de 18-24 ans sortants précoces, désormais inférieur à celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni, a dépassé l'objectif européen. Un autre cap très symbolique a été franchi : nous passons enfin sous le seuil des 100 000 jeunes qui sortent annuellement du système de formation initiale sans diplôme, et nous nous donnons les moyens de passer sous la barre des 80 000 à la rentrée 2017, en travaillant notamment sur la reparation à l'examen après un échec.

En tant que ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, je tiens à saluer l'engagement de la communauté éducative qui contribue fortement à ce résultat. Nous pouvons en être collectivement fiers.

Bien entendu ce n'est qu'une première étape. Trop de jeunes restent encore au bord du chemin.

Nous devons poursuivre sans relâche notre action, l'amplifier et rester mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire. Soyez assurés de ma détermination au service de cette politique publique dont l'enjeu est immense. C'est en agissant ensemble et de façon pérenne que nous ferons ressentir à chaque jeune la justesse de cette phrase de Proust, qui doit aussi nous inspirer : « Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs. ».

Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Vaincre le décrochage : un enjeu de cohésion sociale

La lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur humain, social et économique. Le préjudice psychologique du décrochage est important en termes d'estime de soi, de qualité de vie. La non-valorisation des talents est un gâchis pour la société et menace la cohésion sociale.

Les jeunes sans diplôme se trouvent plus souvent au chômage, notamment de longue durée, occupent plus souvent des emplois précaires et présentent un état de santé dégradé.

Du point de vue économique, le décrochage génère des coûts importants pour la société. Le coût du décrochage pour une personne tout au long de sa vie a été estimé à 230 000 euros par le cabinet BCG (en 2012).

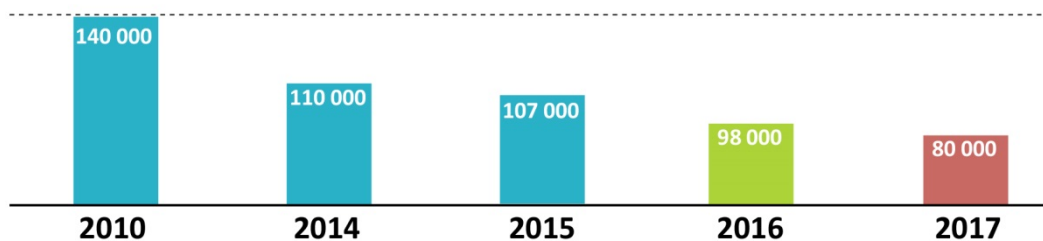
Les pays qui ont réussi à réduire significativement le décrochage en ont fait une cause nationale, un enjeu du vivre-ensemble.

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Il se matérialise par autant de trajectoires individuelles et d'histoires de vie et s'explique par une combinaison de facteurs de risques internes et externes à l'École. La réponse ne peut donc être univoque.

Le décrochage n'est pas une fatalité. Dès 2012, la loi pour la refondation de l'École de la République a mis l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire en cohérence avec les politiques publiques centrées sur la jeunesse. Le plan d'actions « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage », présenté le 21 novembre 2014, mobilise tous les leviers et tous les acteurs. Ce plan d'actions obtient des résultats grâce à la mobilisation de toute la communauté éducative, des chercheurs, des autres ministères, des collectivités, des associations, etc.

Les chiffres du décrochage

Une baisse continue du flux de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme*

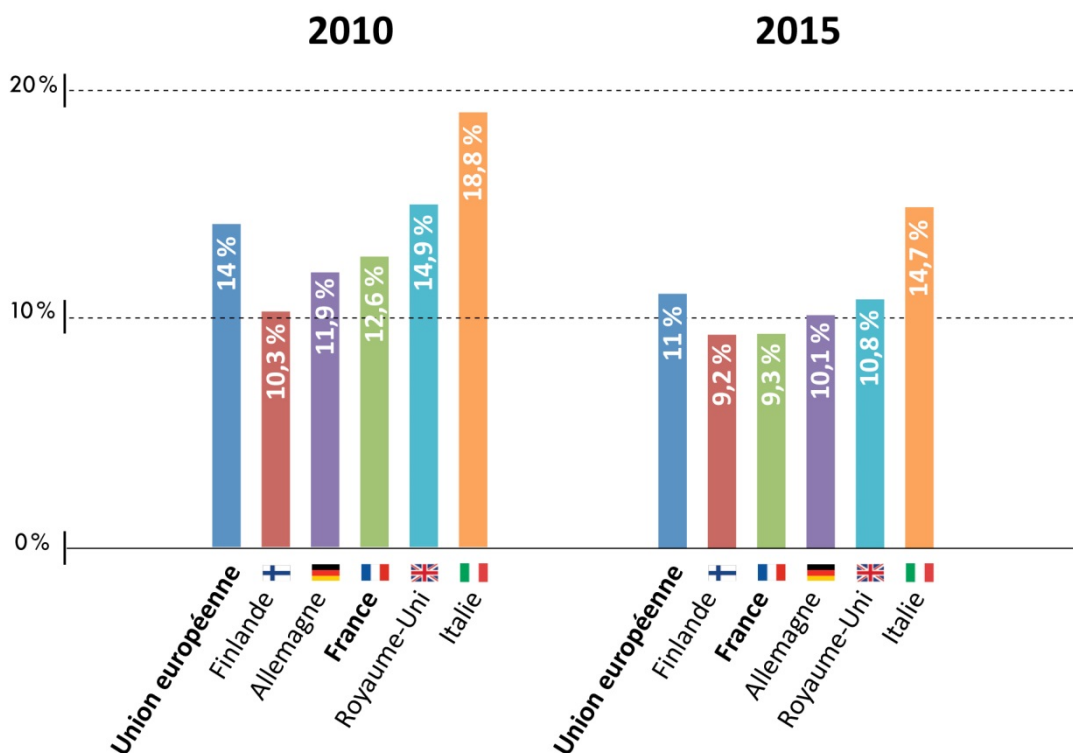


DEPP / Enquête emploi - Indicateurs MENESR - En prévision

*en France métropolitaine et Dom

Une amélioration nette de la position de la France au niveau européen

Sorties précoces du système scolaire (18-24 ans)



Une politique ambitieuse qui se déploie sur tous les territoires

La lutte contre le décrochage scolaire se décline en 3 grands axes.

Prévenir

La rentrée 2016 est marquée par des avancées dans les dispositifs mis en œuvre à titre expérimental et par certaines mesures nouvelles. Parallèlement, les actions de formation se déploient dans le but d'impliquer dans la lutte contre le décrochage scolaire l'ensemble de la communauté éducative.

Adapter les pratiques pédagogiques pour prévenir le décrochage en améliorant la formation continue des enseignants à la prévention du décrochage scolaire : pratiques pédagogiques dans la classe, travail collaboratif au sein de l'équipe éducative et pédagogique, co-éducation avec les parents

Actions déjà réalisées

► Formation des formateurs (5 formations au plan national de formation)

Nouvelles étapes

- 9 actions de formation au plan national de formation
- Déploiement de la formation dans chaque académie
- Mise à disposition d'un parcours de formation à distance (parcours Magistère pour les enseignants du second degré)

Renforcer la collaboration entre les personnels pédagogiques et éducatifs au sein des écoles et des établissements : dispositif des alliances éducatives

Actions déjà réalisées

► Lancement du dispositif à titre expérimental dans les académies d'Amiens et Nancy-Metz

Nouvelles étapes

- Évaluation de l'expérimentation
- Formation en direction des personnels concernés
- Généralisation du dispositif

Renforcer le lien parents-École

Actions déjà réalisées

- Mise en ligne le 6 septembre 2016 du site Mallette des parents qui propose les ressources de l'école primaire au lycée <http://mallettedesparents.onisep.fr>

Nouvelles étapes

- Diffusion de la mallette des parents (30 000 mallettes des parents CP, 10 000 mallettes des parents 6^e) dans toutes les académies, de janvier à avril 2016
- Élaboration et mise en ligne de nouvelles ressources pour l'année 2016-2017
- Déploiement du dispositif L'École ouverte aux parents

Mieux accompagner le jeune dans son orientation et la découverte des métiers et des formations au collège et au lycée

Actions déjà réalisées

Nouvelles étapes

- Depuis la rentrée 2016, les élèves des lycées professionnels qui se seraient trompés dans leur choix peuvent se réorienter au cours des premières semaines de la rentrée scolaire
- Déploiement du parcours Avenir dans toutes les classes de la 6^e à la terminale et dans tous les établissements

Accompagner le parcours des élèves en risque de décrochage scolaire : dispositif de parcours aménagé de la formation initiale

Actions déjà réalisées

Nouvelles étapes

- Lancement du dispositif à titre expérimental dans les académies de Strasbourg, Rouen, Nice et Lyon
- Généralisation du dispositif en tenant compte de l'évaluation

Accompagner : le droit à une nouvelle chance

Garantir à tout jeune ayant échoué aux examens une place dans son établissement d'origine pour re-préparer l'examen et la conservation de ses acquis

Actions déjà réalisées

Nouvelles étapes

- Possibilité de conserver ses acquis
- Mise en œuvre à la rentrée 2016 du droit au redoublement dans l'établissement d'origine

Développer toutes les formes de structures de retour à l'École, dont les micro-lycées

Actions déjà réalisées

- 36 structures de retour à l'École contre 12 en 2012

Nouvelles étapes

- 42 structures de retour à l'École qui scolarisent 1 700 élèves, poursuite du développement avec des projets 2017

Fédérer : une politique partenariale associant acteurs institutionnels et associatifs

Actions déjà réalisées

Plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et coordination régionale :

- désignation des responsables de PSAD par les régions
- diffusion du Guide des PSAD

Entreprises :

- collaboration avec quelques grandes entreprises dans la lutte contre le décrochage

Associations :

- intégration d'associations dans la mise en œuvre des alliances éducatives (académies expérimentatrices)

Nouvelles étapes

PSAD et coordination régionale :

- amendement des conventions décrochage avec les régions
- diffusion du copilotage des PSAD par un binôme Éducation / insertion
- coordination renforcée des pratiques de prise en charge des jeunes entre les différents acteurs

Entreprises :

- Renforcement de la collaboration EN/entreprises
- déploiement des clauses sociales en faveur des jeunes décrocheurs

Associations :

- implication de quelques grandes associations dans une formation nationale aux alliances éducatives

Une démarche globale de prévention du décrochage

Une mission de tous les membres des équipes éducatives

Une coopération renforcée au sein des EPLE

Les premiers résultats de l'enquête Tita¹ montrent que le plan d'action décrochage encourage la coopération au sein des établissements. Certains chefs d'établissement se sont même saisis du plan de lutte contre le décrochage scolaire comme principe de management et d'évolution des pratiques professionnelles.

La formation continue des enseignants à la prévention du décrochage scolaire

Un vaste programme de formation a été lancé en 2016 afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire (enseignants, corps d'inspection, chefs d'établissement, responsables des réseaux « Formation qualification emploi » et « référents décrochage scolaire » en établissement).

La formation vise à sensibiliser les professeurs aux signes précurseurs du décrochage (absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc.) ainsi qu'à l'importance du travail collaboratif en équipe éducative et de la relation avec les parents.

La création du corps des psychologues de l'éducation nationale

Elle renforce le rôle et les missions de ces personnels en complément de celui des enseignants pour prévenir les ruptures scolaires et prendre en charge les jeunes sortis sans qualification.

Les alliances éducatives

Les « alliances éducatives » expérimentées dans plusieurs académies sont étendues à partir de la rentrée scolaire 2016. Elles coordonnent, dans une démarche coopérative impliquant fortement les parents, les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune en risque ou en situation de décrochage.

Des parents mieux associés à la scolarité de leurs enfants avec « La mallette des parents »

Instaurer et faire vivre la co-éducation, c'est permettre aux parents d'élèves d'être aux côtés des enseignants, en rassurant et dialoguant lors de moments d'échanges privilégiés, afin qu'aucun n'hésite à franchir les portes de l'École.

À l'origine destinée aux classes de 6^e, puis étendue au CP, la mallette des parents, dans son format d'origine, propose aux écoles et aux établissements des outils pratiques et des supports pour aider

¹Débuté en mai 2014 pour une durée de trois ans, le projet européen Tita (*Team cooperation to fight early school leaving : Training, Innovation, Tools and Action*) s'inscrit dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire et plus précisément celui de la prévention.

les équipes dans l'organisation de débats avec les parents sur des thématiques liées à la scolarité de leur enfant (apprentissage de la lecture pour la mallette CP par exemple).

Dans le cadre de la généralisation du dispositif, 30 000 mallettes CP et 10 000 mallettes 6^e ont été diffusées dans les écoles et les établissements de janvier à avril 2016.

Un site dédié (<http://mallettedesparents.onisep.fr/>) a été mis en ligne le 6 septembre 2016. Il propose en accès libre les ressources des deux premières mallettes ainsi que de nouvelles ressources concernant notamment le lycée et l'orientation.

La Semaine de la persévérance scolaire

Désormais déployée dans toutes les académies, la Semaine de la persévérance scolaire met en lumière tout ce qui est fait pendant l'année, qui produit des résultats. Elle a vocation à être le point d'orgue de toutes les actions et efforts des équipes sur l'année.

Cette semaine permet des échanges renforcés entre toutes les personnes qui sont en lien avec les jeunes et qui peuvent avoir un impact sur sa motivation et son intérêt pour l'École. Elle est une occasion de valoriser les jeunes, de les encourager, de les féliciter pour leurs efforts, de les écouter quant à leurs motivations et leurs aspirations.

La Semaine de la persévérance scolaire rassemble tous les membres de la communauté pédagogique et éducative ainsi que les parents, les partenaires externes (collectivités, associations, etc.) et bien sûr les jeunes.

Mieux accompagner les jeunes dans leur orientation et la découverte des métiers et des formations au collège et au lycée

Le parcours Avenir est proposé depuis la rentrée 2015 à chaque élève dès la classe de 6^e et jusqu'en classe de terminale pour l'aider à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et éclairer ses choix d'orientation. Il lui permet de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, de développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre.

En lycée professionnel de nouvelles mesures sont entrées en vigueur à la rentrée 2016 pour la seconde professionnelle et les premières années de CAP : les journées d'accueil et d'intégration, les jumelages entre les collèges d'une part et les lycées professionnels et CFA d'autre part, la période de consolidation de l'orientation des élèves, la semaine pour préparer l'arrivée en milieu professionnel des élèves.

Aménager le parcours des élèves en risque de décrochage scolaire : dispositif de parcours aménagé de la formation initiale

Le dispositif Parcours aménagé de formation initiale, expérimenté pendant l'année scolaire 2015-2016, est généralisé dans les académies à partir de la rentrée. Proposé à des jeunes de 15 à 19 ans, il leur permet de disposer d'un temps de respiration et de prendre du recul à travers un parcours aménagé combinant des temps de formation et des activités extrascolaires (stage en entreprise, service civique, etc.).

Le droit au redoublement dans son établissement : une progression des réinscriptions à la rentrée 2016

Afin d'agir sur la prévention du décrochage au lycée en sécurisant le parcours des élèves vers la certification, deux dispositifs complémentaires sont mis en œuvre. Depuis la rentrée scolaire 2016, les élèves ayant échoué à l'examen du baccalauréat, aux examens du brevet de technicien, du brevet de technicien supérieur ou du certificat d'aptitude professionnelle, ont droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont ils sont issus en vue de préparer une seconde fois cet examen et peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10.

Pour la session 2016, 82 000 candidats au baccalauréat ont été recalés, dont 67 000 (soit 82%) étaient inscrits en 2015-2016 dans des établissements publics et privés sous contrat sous tutelle MEN, hors apprentissage et hors agriculture. Parmi eux 59 000 (soit 90%) étaient des primo-recalés, c'est-à-dire qui se présentaient pour la première fois à l'examen du baccalauréat : 23 500 au bac général, 10 000 au bac technologique, 25 500 au bac professionnel.

Les réinscriptions dans un établissement à la rentrée suivant l'échec au baccalauréat général et technologique

Tant en 2015 qu'en 2016, environ 33 000 élèves ont échoué pour la première fois au baccalauréat général et technologique. **La proportion d'élèves réinscrits dans un établissement à la rentrée suivante a augmenté entre les rentrées 2015 et 2016, passant de 76,2% à 78,7%, soit 1 858 élèves en plus.**

La réinscription est plus forte dans le secteur public que dans le secteur privé (79,3% contre 72,1% en 2016). L'écart entre les deux secteurs augmente puisque la réinscription progresse plus dans le public que dans le privé.

Toutes les séries sont concernées par l'augmentation de la proportion de réinscription, mais ce sont surtout les séries technologiques qui en bénéficient le plus (4,1 points d'augmentation contre 1,9 pour les séries générales).

Série	Nombre de recalés		Nombre de réinscriptions		Proportion de réinscriptions	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Générale et technologique	32 062	33 378	24 427	26 285	76,2	78,7
Générale	22 484	23 445	18 259	19 481	81,2	83,1
Technologique	9 578	9 933	6 168	6 804	64,4	68,5

Champ : Candidats scolaires des établissements publics et privé sous contrat, recalés pour la première fois au bac.

Les réinscriptions dans un établissement à la rentrée suivant l'échec au baccalauréat professionnel

La proportion de réinscription à la rentrée suivant l'échec au bac professionnel a progressé de 4 points entre 2015 et 2016, passant de 33,8% en 2015 à 37,6% en 2016. Désormais près de quatre recalés sur dix se réinscrivent. Mais l'évolution est significative puisque seul un recalé sur trois se réinscrivait en 2015.

La réinscription a progressé de 4,1 points dans le secteur public et de 0,7 point dans le secteur privé sous contrat. La proportion de réinscription, qui était un peu plus forte dans le privé que dans le public en 2015, devient donc en 2016 plus importante dans le public (37,6% contre 36,5%).

Série	Nombre de recalés		Nombre de réinscriptions		Proportion de réinscriptions	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Professionnelle	27 483	25 471	9 277	9 557	33,8	37,6
Production	13 116	12 743	4 203	4 613	32	36,2
Services	14 367	12 728	5 074	4 944	35,3	38,8

Champ : Candidats scolaires des établissements publics et privé sous contrat, recalés pour la première fois au bac.

La conservation des notes égales ou supérieures à 10 : 62 % des doublants de GT

Parmi les 27 000 candidats qui ont repassé le bac GT en 2016 après un premier échec, 17 000 ont fait le choix de conserver des notes (généralement une, deux ou trois notes maximum). Cela représente moins de 4% du total des candidats au bac GT (500 000).

L'extension de cette mesure au bac général et au bac technologique concerne donc un petit nombre d'élèves, mais elle contribue à faire baisser le nombre de décrocheurs.

L'accompagnement et la prise en charge des jeunes sortis sans qualification

Le droit au retour en formation : 52 000 jeunes revenus en formation depuis fin 2014

La communication en direction des jeunes concernés constitue l'un des enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire. Une campagne d'information Reviens te former a été lancée en mai 2015 parallèlement à la mise en place d'un service en ligne de demande de rappel à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification

Depuis le 3 novembre 2016, l'Onisep prend en charge le site dédié Reviens te former, qui propose un rappel immédiat par les conseillers de l'Onisep et vient compléter les dispositifs existants : la plateforme masecondechance.fr, qui prévoit des accès diversifiés (téléphone, tchat, etc.) et l'application Mon orientation en ligne.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance en parallèle une nouvelle campagne de communication auprès des jeunes pour les informer de l'existence de leur droit à revenir en formation et inciter les jeunes en position de faire valoir ce droit à prendre contact avec un conseiller de l'Onisep.

La plate-forme « Reviens te former »

De mai 2015 à janvier 2017, 22 934 demandes ont été transférées à un conseiller à travers le formulaire de rappel du site « Reviens te former » et 6 675 ont donné lieu à un rendez-vous fixé avec un référent.

Les structures de retour en formation : de 12 en 2012 à 44 à la rentrée 2016 (environ 2 000 jeunes)

À l'Éducation nationale

Les structures de retour à l'école (SRE) sont des dispositifs innovants du MENESR qui permettent la reprise d'études en lycée pour un public d'élèves décrocheurs de plus d'un an. Elles concernent un public certes volontaire mais fragile, relativement âgé et visent la réussite au baccalauréat général, technologique ou professionnel avec un taux de réussite moyen de 80 % des élèves présents sur les trois dernières années et une poursuite des études supérieures pour 70 à 90 % d'entre eux.

Ces structures montrent qu'une autre école peut s'inventer, plus attentive à la personne, mais aussi plus innovante dans ses méthodes pédagogiques (en termes d'évaluation par exemple). Les parcours y sont plus souples : des passerelles « GT-pro » sont créées et des élèves changent de voie ou de filière, sans a priori sur leur passé scolaire.

La démarche vise à articuler :

- une approche personnalisée et une démarche collective où le groupe de pairs joue un rôle très important dans la re-scolarisation ;

- la singularité de chaque élève et les normes scolaires, en particulier les normes de l'examen (celle du baccalauréat) ;
- la souplesse des parcours et une approche la plus structurante possible.

Ce qui se traduit dans les emplois du temps par :

- des temps de cours disciplinaires et des propositions pédagogiques innovantes propres à chaque structure ;
- des temps collectifs de type « vie de classe » ou « conseil pour tous » et des temps de suivi individuel de type tutorat.

Mises en œuvre par des partenaires

Les Écoles de la deuxième chance (E2c)

Les Écoles de la deuxième chance (E2c) proposent une offre spécifique aux décrocheurs de niveau infra-V avec des parcours de 6 mois pour une remise à niveau en fin de collège et une intégration à la fois sociale et professionnelle avec des périodes importantes de stages en entreprise. Les E2c accueillent 15 000 jeunes avec un taux de 56 % de sorties positives et forment un réseau de 46 écoles sur 110 sites répartis dans l'ensemble du territoire.

L'EPIDE

L'Epidé, établissement public d'insertion dans l'emploi, accueille 3 000 jeunes décrocheurs sans aucune qualification ni diplôme et leur propose des cessions d'une durée moyenne de 8 mois en internat où la resocialisation est l'objectif principal. Cet organisme possède 20 centres en France métropolitaine. Les stagiaires y suivent des cours de remise à niveau et les valeurs de type militaires y sont importantes même si peu d'entre eux intègrent l'armée.

Le service militaire adapté (SMA) et le service militaire volontaire (SMV)

Relevant du ministère des Outremer, le service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes ultramarins, de 18 à 25 ans, éloignés du marché de l'emploi.

En 2009, le SMA s'est engagé dans une montée en puissance visant à doubler ses effectifs à l'horizon 2017 pour atteindre une cible de 6 000 bénéficiaires. Résolument engagé dans ce défi social, **le SMA aura accueilli, en 2015, 5 764 jeunes ultramarins** en difficulté et affiche un taux de sorties dynamiques de 76,3 %.

Le SMV s'inspire de cette initiative et se développe actuellement dans une phase d'expérimentation jusqu'à l'automne 2017. Il s'agit de proposer aux jeunes un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, avec une compensation financière à hauteur de 313 euros par mois, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permettra d'offrir à tous les volontaires stagiaires un parcours individualisé qui s'organisera autour de deux piliers : formation à la vie collective et formation professionnelle. 1 000 jeunes doivent être accueillis dans cette phase d'expérimentation. Le MENESR vient en appui de ce dispositif par exemple en mettant à disposition des enseignants.

L'académie de Grenoble et le département de l'Isère

L'accompagnement des élèves au sein du lycée Ella Fitzgerald

Le lycée Ella Fitzgerald est un lycée polyvalent (général, technologique et professionnel) où existe une réelle mixité sociale, même si l'on observe une plus forte représentation des PCS défavorisées dans la voie professionnelle.

L'établissement bénéficie d'une image positive dans son environnement, renforcée par sa récente rénovation. Les équipes pédagogiques sont stables et le cadre de travail est valorisant pour l'équipe éducative, les élèves et les étudiants. **Les effectifs de l'établissement sont en hausse régulière depuis 2012 pour atteindre aujourd'hui 2 072 élèves.**

- La dimension polyvalente est un levier pour développer des parcours de formation découplés entre les différentes voies de formation et sur tous les niveaux ;
- la pédagogie de projet est très développée ;
- l'ouverture culturelle, à l'international, économique, au parcours numérique et citoyen est importante.

Droit au redoublement dans l'établissement après échec à l'examen : très forte progression des réinscriptions à la rentrée 2016

Chaque élève ayant échoué à l'examen des voies générale, technologique ou professionnelle est reçu de façon systématique par les CPE dès la publication des résultats. En septembre, les élèves non réinscrits sont à nouveau contactés pour faire un point de situation.

A la rentrée 2016, **66% des élèves ayant échoué, tous diplômes confondus, ont demandé à préparer à nouveau leur examen dans l'établissement (contre 33% à la rentrée précédente)**. En début d'année, les élèves qui préparent à nouveau les bacs généraux ou technologiques suivent l'ensemble des cours inscrits à l'emploi du temps de leur classe. Au moment de l'inscription aux examens, ils choisissent avec l'aide de leurs enseignants, les disciplines qu'ils conserveront et représenteront à l'examen, en fonction des résultats obtenus et des poursuites d'études envisagées.

D'après la note récente de la DEPP, l'académie de Grenoble a progressé de façon importante en 2016 sur le taux de jeunes qui se réinscrivent dans leur EPLE après un échec au bac.

Accompagnement des parcours scolaires et prévention du décrochage

DAVP (Dispositif d'Accueil dans la Voie Professionnelle)

Les objectifs de cette section sont de permettre aux élèves de finaliser leur projet de formation professionnelle, de découvrir différents champs professionnels et d'accéder à un niveau d'enseignement général 2nd Pro ou 1ère CAP afin de réintégrer une classe en cours d'année ou en 1ère Pro ou terminale CAP à la rentrée 2017.

Les élèves ciblés sont en âge d'obligation scolaire et sortant de 3ème (priorité aux plus jeunes) non affectés après le 3ème tour. Cette section fonctionne sur le concept d'entrée-sortie entre les

périodes dans l'établissement et celles d'observation en entreprise, avec pour finalité de voir les élèves affectés le plus rapidement possible dans un cursus choisi.

Accueil des entrants de la voie pro

A la rentrée 2016, **les 116 nouveaux élèves inscrits en seconde Bac Pro et CAP ont été accueillis sur deux journées, le 1er et le 2 septembre.** Il s'agissait de favoriser leur intégration et de marquer leur entrée dans la voie professionnelle, en les sensibilisant aux compétences et aux comportements attendus au lycée et en milieu professionnel.

Cet accueil destiné à favoriser l'installation des élèves dans la voie professionnelle choisie, **est complété tout au long de l'année par plusieurs actions et sorties pédagogiques.** Elles permettent aux élèves de découvrir les entreprises du bassin viennois, de rencontrer des acteurs économiques de terrain au sein de l'établissement, mais aussi de mieux connaître leur environnement culturel.

Classe de première « à projet »

Depuis 3 ans, l'établissement **propose une réponse innovante à des élèves de seconde générale et technologique, identifiés comme redoublants potentiels.** Il s'agit de les inscrire dans un parcours ascendant vers une classe de première « à projet » qui leur offre une alternative éventuelle entre la voie professionnelle et la voie technologique.

La prise en charge des élèves prend appui sur **la démarche de projet, avec la création d'une mini-entreprise.** Le projet permet un découplage des disciplines, une implication des élèves qui deviennent acteurs dans une organisation. L'enseignement général est associé au projet.

Depuis juin 2015, **le bilan est positif pour les élèves, qui se remobilisent dans les apprentissages.** Les résultats scolaires sont globalement encourageants en fin de première dans l'ensemble des disciplines.

Passerelle bac pro / STS

L'objectif est de favoriser l'entrée en STS des élèves de bac pro et leur réussite. L'académie a identifié des projets favorisant cette liaison et attribué des moyens pour les projets validés. **Le lycée Fitzgerald est tête de réseau du projet** en lien avec deux autres établissements : le lycée de l'Edit à Roussillon et le lycée Hector Berlioz à la Côte-Saint-André.

Il s'agit d'abord de préparer en amont les élèves de bac pro par des modules d'accompagnement spécifiques et des immersions dans les classes de STS, puis ensuite de favoriser la réussite des élèves affectés en STS. Des modalités pédagogiques de co-enseignement par les enseignants de LP et les enseignants de STS sont mises en place en amont et en aval.

Mixité des publics

Une STS « assistant de manager en mixité des publics » est ouverte depuis 2015 (8 étudiants en apprentissage associés à 24 étudiants sous statut scolaire) avec un bilan très positif du point de vue pédagogique (apprentissage collaboratif) et de la diversité des parcours de formation. Un projet est à l'étude pour offrir un parcours similaire en baccalauréat professionnel « gestion administration », rentrée 2017.

Les données chiffrées dans l'académie de Grenoble

Évolution des effectifs et des créations de postes

	« Mesures d'urgence rentrée 2012 »	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2016	Rentrée 2017	Total
1^{er} degré		+ 198	+ 182	+ 148	+ 150	+ 115	+ 858
2nd degré		+ 171	+ 161	+ 140	+ 150	+ 225	+ 847
Total	+65	+ 369	+ 343	+ 288	+ 300	+ 340	+ 1 705

A la rentrée 2016, 300 postes de professeurs (1er et second degré) **ont été créés** pour l'académie de Grenoble.

Pour la rentrée 2017, 340 postes de professeurs (1er et second degré) seront créés.

Effectifs attendus dans le premier degré (public) à la rentrée 2017 par département avec répartition des emplois par département

À la rentrée 2017, 300 845 élèves sont attendus dans les écoles publiques de l'académie de Grenoble, soit 264 élèves (+0,1%) de plus qu'à la rentrée 2016.

Répartition des moyens d'enseignement dans le premier degré public

115 postes de professeurs des écoles sont créés à la rentrée 2017. La répartition départementale est la suivante :

Département	Emplois
Ardèche	+ 1
Drôme	+ 18
Isère	+ 43
Savoie	+ 1
Haute-Savoie	+ 52
Total Académie	+ 115

Les effectifs attendus dans le département de l'Isère (rentrée 2017) devraient être relativement stables : -136 élèves (soit -0,1%).

Cette répartition permet de faire évoluer favorablement et de conforter le ratio relatif au nombre de professeurs devant élèves (P/E) de chacun des départements.

On peut souligner l'augmentation du taux de scolarisation des moins de 3 ans depuis 2012 (20,1%) dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire de l'ensemble des départements. **À la rentrée 2016 dans l'académie de Grenoble, 34,8 % d'élèves de moins de 3 ans sont scolarisés en éducation prioritaire** (22,6% en France métropole en 2016).

Effectifs attendus dans le second degré (public) à la rentrée 2017 par département avec répartition des emplois par département

À la rentrée 2017, 229 302 élèves (+ 2 309 élèves) devraient être accueillis dans le second degré public de l'académie de Grenoble (collèges, lycées professionnels, lycées d'enseignement général et technologique et EREA).

Type d'établissement	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie	Variation 2016-2017
Collège	10 951	18 397	51 557	17 232	29 386	127 523	+0,7%
SEGPA EREA	332	730	1 460	620	774	3 916	+1,2%
LP+SEP	2 301	3 888	9 105	3 585	3 807	22 686	+0,6%
Lycée GT	4580	9 921	27 816	8 552	15 181	66 050	+1,4%
Post bac	397	1 312	4 405	965	2 048	9 127	+2,9%
Total Général	18 561	34 248	94 343	30 954	51 196	229 302	+1%

Les effectifs attendus dans le département de l'Isère (rentrée 2017) devraient être en augmentation : + 948 élèves (soit + 1%).

Répartition des moyens dans le second degré public

Répartition des + 225 ETP de la dotation académique (5,11% des nouveaux emplois au niveau national)

La préparation de la rentrée s'effectue dans le cadre de la priorité pour accompagner et suivre la réforme du collège. L'académie soutient également la hausse démographique prévue au niveau des collèges, des lycées et lycées professionnels grâce à la dotation reçue pour 2017 confortée par un redéploiement de moyens.

En effet, au-delà des 225 ETP de la dotation nationale, l'académie redéploie 20 ETP sur ses moyens propres, **ce qui porte l'effort global à 245 ETP**. L'académie de Grenoble a fait également le choix d'octroyer des moyens supplémentaires à 14 lycées professionnels se caractérisant par des taux significatifs d'élèves boursiers, et de catégories socio-professionnelles défavorisés.

- Collèges /SEGPA + 60 ETP
- Lycées + 163 ETP
- LP, SEP + 24 ETP
- EREA - 2 ETP

